

ZAC des Hauts du Chazal : Convention d'avance avec la SEDD

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 21/10/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

Prévision budgétaire	
BP 2005 Imputation : 238.815	Montant : 762 245,00 €

Par convention visée en Préfecture du Doubs le 27 Août 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon, constituant ensemble l'Autorité Publique Cocontractante, ont chargé la SEDD de poursuivre, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, les actions d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal, précédemment engagée à l'initiative de la Ville de Besançon dans le cadre d'une convention de concession, notamment dans le but de répondre aux besoins suscités par le développement d'un Pôle Santé à proximité immédiate de l'hôpital Jean Minjoz.

La zone, d'une surface totale de 45 ha environ à vocation mixte, est destinée à l'accueil d'activités et de logements.

Conformément aux dispositions de cette convention et au bilan prévisionnel révisé intégré dans le compte rendu d'activité établi par la SEDD au 31 Décembre 2003, approuvé par le Conseil Municipal de Besançon et le Conseil de Communauté du Grand Besançon, la CAGB apportera à l'opération, au titre de l'année 2004, une avance de 762 245 euros.

L'avance ainsi mise à disposition de la Sedd contribuera au paiement des dépenses liées à la réalisation des ouvrages publics de la ZAC des Hauts du Chazal, qui reviendront à terme à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cette somme versée à la SEDD par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon revêt le caractère d'une avance de fonds, non productrice d'intérêts, remboursable à raison de 762 245 €, au plus tard le 31 Décembre 2008.

MM FOUSSERET et BAUD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le montant de l'avance à consentir à la SEDD et sur la convention**
- **autorise M. le Président à signer cette convention**

Pour extrait conforme,

Le Président